

Vous pouvez répéter la réponse ? L'expertise scientifique au risque de la certitude

Aurélie Tavernier ¹

Université de Paris VIII & CÉMTI

(Centre d'étude sur les médias, les technologies et l'internationalisation – ÉA 3388)

À quelles conditions le savoir peut-il utilement informer le politique ? En partant de la genèse de l'expertise scientifique, cette contribution s'interroge sur le « recours aux experts » comme dimension légitimante du processus politique. Elle pose la question de la frontière entre la délibération démocratique informée par le savoir, et la décision politique tranchée par les experts. Si l'expertise scientifique n'est pas, en soi, mère de scientisme, la représentation qui en est donnée dans l'espace public concourt à limiter le processus d'expertise à l'administration d'un diagnostic, présenté comme irréfutable au nom d'un savoir scientifique converti en argument d'autorité. En gommant les dynamiques de l'inscription sociale de l'expertise scientifique, mais aussi en limitant la compétence savante à la performance experte, cette représentation nourrit et se nourrit de l'intolérance à l'incertitude et à la controverse. Or celles-ci sont pourtant constitutives de la démarche scientifique, comme de la possibilité coextensive, pour le savoir, d'informer utilement le politique.

MOTS CLÉS : EXPERTISE SCIENTIFIQUE ; INFORMATION ; NORMALISATION ; LÉGITIMATION

How can knowledge usefully inform politics ? Beginning with the genesis of scientific expertise, this contribution deals with the issue of expertise as a process for legitimacy. It points the border between democratic deliberation informed by knowledge, and political decision cut by the experts. Though scientific expertise is not in itself inducing scientism, the representation which is given into the Public sphere contributes to limit the process of expertise to the administration of a diagnosis, granted as irrefutable in the name of a scientific authority. Erasing the dynamics of the social registration of scientific expertise, as well as restricting knowledge to performance, this representation is aggravating intolerance towards both uncertainty and controversy, which are the very part of the scientific approach.

KEY WORDS : SCIENTIFIC EXPERTISE ; INFORMATION ; NORMALISATION ; LEGITIMACY

¹ aurelie.tavernier@univ-paris8.fr

En janvier 2010, le CEVIPOF² livrait comme chaque année en pareille saison son dernier « Baromètre de la confiance politique ». Comme chaque année, ce sondage se donnait pour la démonstration inquiétante de « la défiance à l'égard du politique et des institutions ». Ce qui devait conduire les médias qui, comme chaque année, se firent largement l'écho du « diagnostic », à prendre acte de la « crise de confiance » des Français à l'égard des responsables de la « gouvernance » – pêle-mêle : les hommes politiques, les syndicats, l'Union européenne, le G20, les banques, les médias eux-mêmes... et les experts. Au palmarès de la défiance, ces derniers semblaient pourtant tirer leur épingle d'un jeu de dupes. La règle étant de ne faire confiance « ni à la droite, ni à la gauche », pour près de 70% des sondés, on pouvait effectivement s'attendre à ce que 60% d'entre eux répondent par l'affirmative à cette proposition subalterne : « que ce soit les experts et non le gouvernement qui décident ce qui est meilleur pour le pays »³. Ces résultats ne sauraient être pris pour la « mesure de l'opinion » ; l'imposition de problématique, clairement à l'œuvre dans l'enchaînement des questions, n'est que l'un des nombreux biais caractéristiques de ce type d'artefact (Champagne, 1990). L'intérêt de ce baromètre exemplaire réside plutôt dans les présupposés gigognes sur lesquels repose la « question de confiance » : l'existence d'une instance collective désignant « les experts » comme un corps homogène, permanent et immanent ; l'impossibilité de penser la relation entre experts et gouvernement autrement que sur le mode de l'opposition « et non » de la coopération ; par conséquent, la substitution pure et simple desdits experts au gouvernement si celui-ci est pris en défaut, sur le mode de l'alternative morale au politique ; *in fine* et dans le « meilleur » des mondes, la confusion entre la délibération démocratique guidée (c'est-à-dire, selon l'acceptation directionnelle du verbe, gouvernée) *au moyen de* l'expertise, et la décision politique tranchée *au nom de* l'expertise. L'expression la plus littérale du scientisme qui se donne ainsi à lire ne se trouve pas dans la réponse : elle est comprise dans la question.

Cette contribution propose de montrer ce que ces présupposés recouvrent, au sens premier du terme : il s'agit de questionner ce que la demande d'expertise ainsi formulée rend invisible, ou ce qu'elle interdit de (se) représenter quant aux rapports entre le politique, l'expert, le savoir, et leurs champs d'action respectifs et relatifs. En revenant sur la genèse de l'expertise scientifique et la naissance des sciences du gouvernement, la première partie de cet article vise à rappeler la polysémie du terme d'expertise, et à poser la nécessité d'historiciser les dispositifs de politisation du savoir à des fins d'expertise. L'expertise scientifique n'est pas

2 Centre de recherches politiques de Sciences Po, anciennement Centre d'études de la vie politique française.

3 La question était libellée comme suit : « J'aimerais que vous me disiez si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord avec la proposition suivante : il faudrait que ce soit les experts et non le gouvernement qui décident ce qui est meilleur pour le pays ? ». Sondage consultable en ligne : www.tns-sofres.com/_assets/files/2010.01.15-confiance-politique.pdf

par nature mère de scientisme : ce renversement se produit en revanche lorsque la représentation qui en est donnée limite le processus d'expertise à l'administration d'un diagnostic, présenté comme irréfutable au nom d'un savoir scientifique converti en argument d'autorité. Ces dimensions seront observées dans une deuxième partie, attentive aux dispositifs de représentation du savoir expert : dans l'espace médiatique, le recours aux experts témoigne de l'assimilation du discours expert au discours vrai de la science positive. En gommant les procédures d'inscription sociale de l'expertise scientifique, mais aussi en se limitant à l'évaluation de la performance experte, cette représentation nourrit l'intolérance à l'incertitude et à la controverse : celles-ci sont pourtant constitutives de la démarche scientifique, comme de la possibilité coextensive, pour le savoir, d'informer utilement le politique.

L'émergence de l'expertise et des sciences du gouvernement : politiques du savoir

L'expertise scientifique constitue un « type d'institution sociale » particulier : un retour⁴ sur les conditions et les dispositifs de cette institution doit dans un premier temps permettre de replacer le recours aux experts dans la configuration progressive et l'interdépendance des champs politique, scientifique, universitaire, au sein desquels cette demande sociale prend corps. Cette genèse montre ainsi que le recours à l'expertise est le fruit d'un processus, et le produit d'une hybridation. La réponse experte à la demande politique ne saurait dès lors être considérée comme « pure » et détachée d'une inscription socio-technique. Le diagnostic expert ne constitue pas davantage une réponse indiscutable aux questions, multiples, nécessairement situées et partielles, que recouvre la demande d'expertise. Trois dimensions de cette inscription sociale seront successivement rappelées : la formation des savoirs experts comme consubstantielle au processus de construction de l'État bureaucratique ; l'information de la doctrine politique par des communautés intellectuelles épistémiques ; et la normalisation de l'action politique par les dispositifs de l'expertise.

4 Très partiel, au vu de la richesse des problématiques et des perspectives ouvertes par les travaux qui s'en sont emparés. Faute de pouvoir prétendre à l'exhaustivité, ce tour d'horizon se limite à quelques scènes et situations exemplaires d'expertise scientifique. Si la focalisation ici proposée court le risque de limiter l'expertise au processus d'étatisation de la société, d'autres contributions parmi celles réunies dans ce numéro approfondissent en revanche certaines des dimensions que le présent article sous-estime : nous renvoyons notamment à l'article de Magali Nonjon s'agissant de la « participation » des citoyens « profanes » conviés, aux côtés des « savants », à fournir une « expertise d'usage ».

Processus d'étatisation de la société : la formation politique de l'expertise

La naissance de l'expertise se produit dans la « construction simultanée de la science et de l'action publique » (Rosental, 2003). Son développement s'inscrit dans le contexte de la libéralisation de l'État et du renforcement du rôle des administrations, en même temps qu'il prend place dans l'évolution des sociétés industrielles vers un projet politique rationaliste. D'une manière synthétique, on peut identifier trois grandes phases de la modernisation de la gestion publique, caractérisées par un système administratif propre : chacune de ces phases illustre le processus progressif de la rationalisation de l'action publique, appuyé sur un ensemble de méthodes au service des décideurs publics.

Une première période, qui s'étend de 1800 aux années 1880, se caractérise par le règne de la puissance publique et la soumission hiérarchique de l'action administrative au politique : le langage administratif est celui du droit, et le principe de l'action publique, celui du respect de la règle juridique pour fonder la décision. À partir de 1880 et jusqu'aux années 1960, domine le critère du « service public » : les nouvelles administrations sont construites sur un modèle d'organisation positiviste. Enfin, une troisième période consacre la crise actuelle de la limite entre secteur privé et secteur public : elle se traduit par la multiplication d'entités juridiques mixtes, le conflit des experts *via* la multiplication des « contre-expertises » (Trépos, 1996), et le débat autour de la décentralisation du gouvernement, sensiblement concurrencé dans le discours politique (et le discours social qui semble l'avoir intériorisée) par l'exigence de gouvernance.

L'essor de l'expertise comme instrument d'action politique correspond au deuxième mouvement de cette périodisation : dans une conception positiviste de la décision politique, les sciences, et tout particulièrement les sciences morales, politiques et sociales, deviennent des moyens pour connaître les fondements de l'organisation sociale. Le recours à des corps de spécialistes est pensé comme un moyen orienté vers les finalités de l'action publique rationnelle (Weber, 1971 : 226). Le langage administratif s'enrichit : au langage du droit, s'ajoute, pour chaque service public, le langage technique propre aux disciplines sollicitées.

On peut ainsi envisager l'État comme un champ institutionnel de domination, dont la volonté d'unification nationale et de rationalisation passe par la concentration d'un certain capital informationnel (Bourdieu, 1994) : c'est dans le contexte du développement de la bureaucratie comme forme d'organisation que peut se comprendre l'émergence de l'expertise des sciences sociales comme « sciences du gouvernement » (Ihl *et al.*, 2003). Notamment, le développement au XIX^e siècle de la statistique, science centralisée et organisée par et pour l'État, intégrée à l'administration publique, illustre l'entreprise de rationalisation qui conduit à impliquer les savants dans des problèmes pratiques de gouvernement (Desrosières, 1992).

De même la science économique, d'abord perçue comme subversive dans un contexte étatique protectionniste, a-t-elle pu se développer, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, dans le contexte de la libéralisation des échanges entre la France et l'Angleterre, favorisant l'émergence de la figure du « conseiller du Prince » par l'inscription de la compétence économique dans la définition de l'excellence politique (Dulong, 1996).

L'instauration d'institutions spécifiques de formation des élites, étroitement liées à l'appareil étatique, constitue encore l'une des conditions d'émergence des sciences du gouvernement, dans un processus d'appropriations mutuelles entre décideurs politiques et savants. La constitution d'une discipline des sciences morales et politiques, en particulier, illustre la collusion qui se produit entre les fins privées et les fins publiques du discours scientifique sur la société (Delmas, 2006). Avec la création en 1871 d'une École libre des sciences politiques, orientée vers la formation des élites et la préparation aux concours de l'État, on voit plus encore la possibilité de recruter parmi les universitaires les agents administratifs, en rapport étroit avec les institutions gouvernementales. On retrouve d'ailleurs dans la création, en 1945, d'une École Nationale de l'Administration (ENA) spécifiquement destinée au recrutement des hauts fonctionnaires, cette conception originelle des sciences politiques comme une discipline à la fois scientifique et professionnelle (Bourdieu, 2002). L'expertise participe donc du politique : les sciences du gouvernement peuvent être caractérisées par leur position ambivalente entre science et pratique⁵, regroupant à la fois des sciences de l'État à visée descriptive et prescriptive, des savoirs scientifiques, et des savoirs professionnels.

Processus de gouvernementalisation : l'expertise comme équipement politique

De nombreux travaux ont alors souligné que la politisation de l'expertise devait être analysée en rapport avec la structuration du champ universitaire, et les processus historiques de son autonomisation (Boudon, 1977 ; Gaxie, 1980). La formation de communautés épistémiques, regroupant des intellectuels que motive le projet d'orienter ou d'informer la décision politique, témoigne de l'installation de la culture de l'expertise savante dans l'élaboration de la pensée politique. Ces institutions intellectuelles, dont la pluralité et le caractère hybride doivent être soulignés (Stone, Denham, 2004), peuvent néanmoins être caractérisées par trois dimensions génériques : la production de solutions de politiques publiques ; l'interaction des acteurs de l'analyse avec les décideurs ; et l'indépendance que ces structures affichent vis-à-vis du gouvernement et des intérêts particuliers.

5 *Sur les processus de collusion entre la compétence scientifique et l'action publique : Memmi, 1996.*

L'exemple de la constitution, en 1966, du Centre d'études, de recherche et d'éducation socialistes (CERES) montre bien comment l'expertise des universitaires peut se constituer en ressource pour la redéfinition des idéologies et des actions politiques – en l'occurrence, celle de la gauche non communiste de la décennie 1960-1970. Cette période voit se cristalliser la figure du ministre technicien, pendant de la valorisation de l'expertise économique dans les instances décisionnelles. À cette époque, la gauche n'est pas au pouvoir : la question est donc moins celle du gouvernement et de la gestion de l'appareil d'État, que celle de la définition des objectifs d'une « nouvelle gauche ». Si l'objectif affiché par ce groupe d'universitaires et d'intellectuels est de « lutter contre le conformisme qui a atteint les sciences sociales » (Verrier, 2002 : 100), l'ambition intellectuelle se double d'un projet politique et technocratique. L'action du CERES est ainsi pensée au sein de plusieurs registres d'action, dans le but de traduire une source d'expertise universitaire en ressource militante socialiste. Dans ce contexte, le champ universitaire se présente comme un vivier potentiel d'acteurs politiques possédant des ressources technocratiques (Bourdieu, Boltanski, 2008) : les membres du CERES se recrutent en effet largement dans les plus hauts grades universitaires, notamment l'ENA, témoignant ainsi d'une compétence fondée sur l'expertise d'État⁶. De cette manière, le CERES consolide et formalise un réseau de relations, noué par des universitaires issus des institutions nationales de formation des élites, vers une représentation intellectualisée de la politique. Cette institution illustre l'ambivalence d'une ressource qui, tout en se voulant autonome et synthétique, procède à la fois d'un discours de connaissance scientifique, et d'une reformulation pragmatique des enjeux politiques. Elle facilite également la transgression des frontières disciplinaires et politiques, mais aussi la traduction de ressources théoriques en diagnostics techniciens spécifiques.

Cet exemple situe l'expertise au plan normatif, en lui donnant pour objectif de reformuler les cadres de l'action publique légitime. D'un point de vue instrumental, l'expertise se déploie plus généralement en réponse à des « conjonctures problématiques » (Castel, 1991) requérant un savoir de spécialiste, afin que le mandant puisse établir une décision. Elle se présente alors comme une action orientée vers la résolution de problèmes posés et, de plus en plus, vers leur anticipation (Chateauraynaud, Torny, 1999). Plusieurs typologies ont été proposées pour caractériser la diversité des instruments d'expertise comme aide à la décision (Trépos, 1996 ; Roqueplo, 1997 ; Dumoulin *et al.*, 2006) : ces modélisations distinguent généralement les situations de gestion « normale » du politique, où l'expertise accompagne le développement d'une politique publique ; et les situations « de crise », où l'expertise participe à la formulation de mesures d'urgence – ou à la prévention des crises futures.

6 Parmi les figures universitaires qui participent à ce travail d'influence et de rénovation d'une cause politique, on peut citer à titre d'exemples Alfred Sauvy, professeur au Collège de France, André Gorz, collaborateur de la revue *Les Temps Modernes*, ou Alain Touraine, directeur d'études à l'École pratique. La Fondation Saint-Simon constitue également un exemple intéressant de ces espaces hybrides de production d'expertise intellectuelle à des fins politiques : les membres de ce « think tank » (Defaud, 2002) sont vus comme des agents multipositionnels, susceptibles d'opérer la jonction entre des champs autonomes de politisation du savoir (Vilkas, 2009 : 71).

Sur le premier point, l'exemple de la structuration du mouvement écologiste est éclairant : en prenant appui sur des alliés bureaucratiques et administratifs, l'écologie comme discipline est devenue une ressource politique (Lascoumes, 1995 ; Gallet, 2002)⁷. Cet exemple montre aussi que l'expertise scientifique peut participer au processus de politisation d'un certain nombre d'enjeux, et favoriser leur conversion ultérieure en « problèmes publics », c'est-à-dire en objets de controverse nécessitant l'intervention politique.

En situation de crise, le recours aux experts s'est également banalisé : il paraît même incontournable, dans le contexte d'une « modernité » définie par l'accélération technique (Giddens, 1994), et d'une sensibilité accrue du politique à la maîtrise des « risques » (Beck, 2001). L'exemple de l'information des politiques publiques de santé par l'expertise – médicale, épidémiologique, sanitaire, mais aussi économique ou éthique – constitue à cet égard un terrain d'étude privilégié : faute de pouvoir explorer ici la richesse des problématiques soulevées par les travaux qui se sont emparés de ce terrain⁸, nous nous contenterons de souligner trois dimensions à nos yeux essentielles.

- Premièrement, le recours aux experts est plus visible en situation de crise, l'urgence à intervenir consistant à réduire l'incertitude en offrant aux pouvoirs publics le moyen d'agir, de résorber, ou de prévenir un problème déjà public : mais cette exacerbation ne doit pas faire oublier que ces conjonctures expertes résultent de processus structurels plus profonds. François Buton rappelle ainsi que la veille sanitaire, mise en lumière en cas de crise, « ne fait que poursuivre l'activité de surveillance des maladies, dimension parmi les plus anciennes de la santé publique comme savoir de gouvernement ». L'épidémiologie, « inventée » par des mathématiciens au service de la recherche médicale, est en fait « une discipline scientifique, peuplée de savants dont la qualité est établie sur le mode de l'autonomie scientifique » (Buton, 2006 : 73-74).
- Deuxièmement, la prolifération des scènes d'expertise consacre aujourd'hui largement la figure du savant expert, dérivant de la figure de l'intellectuel spécifique défini par Michel Foucault comme étant « poursuivi par le pouvoir politique, non plus en fonction du discours général qu'il tenait, mais à cause du savoir dont il était détenteur » (Foucault, 1994 : 155). Dans son analyse des débats autour de la procréation artificielle, Dominique Memmi a ainsi montré comment des experts spécifiques (juristes, sociologues, psychanalystes, magistrats ou médecins), appelés sur la base de compétences locales, ont pu produire collectivement un mode d'élaboration des normes bioéthiques. La « compétence morale » qui peut se dégager de cette commission hybride provient de la multipositionnalité des experts et de la pluralité de leurs diagnostics, autorisant la mise à distance de l'objet et sa montée en généralité (Memmi, 1989).
- Enfin, si l'expertise est principalement orientée vers la résolution des problèmes, elle est indissociablement facteur de légitimation des pouvoirs publics et de l'autorité (Weber, 1959). Le développement récent de « forums hybrides » (Callon *et al.*, 2001)

⁷ Il est à cet égard significatif que le terme même d'écologie désigne aujourd'hui à la fois une discipline scientifique et une sensibilité politique.

⁸ Parmi lesquels on peut citer, à titre d'exemples : Setbon, 1993 ; Pierru, 2005 ; Buton, 2006.

enrôlant les citoyens dans l'élaboration des connaissances expertes, a ainsi pu être analysé comme un moyen de pallier à la défiance grandissante des citoyens vis-à-vis de l'expertise « d'en haut », et au soupçon de collusion des experts avec les pouvoirs politiques et économiques (Blondiaux *et al.*, 1999). De la même manière, l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques permet certes d'apprécier *a posteriori* les effets de politiques publiques, mais aussi de justifier la prise de décision et plus fondamentalement, la « gouvernance » d'un État évalué à la performance de ses dispositifs concrets (Conan, 1998) : nous aurons l'occasion d'en observer les effets sur les scènes médiatiques où sont représentées les « paroles d'experts ».

Processus de normalisation du politique : l'expertise comme dispositif socio-technique

Lorsqu'il participe à l'élaboration d'une pensée et d'un mode d'action politiques, le discours savant mobilise donc des ressources spécifiques, capitalisées à partir des connaissances et des méthodes scientifiques d'appréhension du social, et orientées vers l'information du politique. Ce « corpus de la science » (Schütz, 1987) favorise une instrumentation « positive » du savoir par le politique (Trépos, 2004) : l'élaboration du savoir expert s'effectue dans ce va-et-vient entre le travail empirique et le travail théorique, autorisant son incorporation dans la formulation politique des problèmes et des politiques publics. Ces éléments soulignent à nouveau le caractère nécessairement orienté et situé de l'expertise : la relation du mandant à l'expert est fondée sur l'accord préalablement réalisé autour d'une définition négociée du problème ; le recours à une compétence particulière se déploie dans le cadre d'une « situation d'expertise » donnée. Pour aboutir, le processus d'expertise doit alors « pouvoir s'implanter dans un dispositif [...], qui serait comme une scène publique de l'expertise » (Trépos, 2002 : 13) : ce dispositif technique est à envisager comme un élément de régulation sociale des enjeux et des acteurs concernés par le problème ainsi stabilisé. Ainsi de la commande d'un « rapport d'experts » par les instances décisionnelles : on peut le définir comme un « texte autorisé », présentant une légitimité « suffisamment forte pour faire autorité, en fixant le cadre du débat démocratique qui accompagne la prise de décision politique » (Guy, Bedin, 2002 : 38). Cet exemple nous permet de souligner deux points importants.

- Premièrement, l'instrumentation du processus d'expertise s'accompagne d'un procès de normalisation : la mise en place d'un dispositif conduit à la production de représentations spécifiques autour de l'objet, voire à sa re-problématisation c'est-à-dire à la requalification des enjeux mêmes de l'expertise commanditée – ce que Pierre Lascoumes désigne comme les « effets propres » des instruments de l'action publique (Lascoumes, 2004).

• Deuxièmement, les instruments de l'expertise ne sont pas neutres : « ils sont au contraire porteurs de valeurs, nourris d'une interprétation du social et de conceptions précises du mode de régulation envisagé » (Lascoumes, Le Galès, 2005 : 13). La conduite de l'expertise revient ainsi à instituer une norme socio-technique, définie comme un « ensemble de règles et de prescriptions concernant la nature et la forme des rapports entre certaines catégories d'humains et de non-humains ». L'élaboration de cette norme se forme par l'assemblage de trois pôles principaux : un « pôle réglementaire », cadré par les directives et recommandations des commanditaires de l'expertise ; un « pôle socio-politique », dont le cadre est celui du débat politique ; enfin, un « pôle scientifico-technique », dans le cadre des controverses scientifiques au profit desquelles s'élaborent et se stabilisent les connaissances (Callon, Rip, 1992).

Or les conditions dans lesquelles cet assemblage se produit ne sont pas à sens unique : l'engagement d'une ressource experte dans le débat public est aussi un engagement disciplinaire, susceptible d'agir comme un catalyseur dans le travail de définition et de stabilisation des frontières d'une discipline⁹. La sociologie des sciences permet de préciser ce postulat : elle suggère notamment que les découvertes et les réussites scientifiques peuvent être déterminées, davantage que par une valeur de « vérité » intrinsèque, par les transactions susceptibles de s'opérer entre savoir et pouvoir, et par leur articulation aux intérêts des acteurs à reprendre à leur compte les faits énoncés. Dans cette perspective, la confrontation apparaît comme un vecteur essentiel de la force de conviction de l'expertise scientifique, et de sa capacité à être érigée en instrument d'information, ou de normalisation. La construction sociale de la science recèle une forte hétérogénéité : ceci réfute une épistémologie des sciences qui tiendrait pour « donnée » la vérité scientifique, et pour facteur explicatif de la réussite experte, son caractère intrinsèquement rationnel. La genèse historique d'un fait scientifique est jalonnée de controverses, de stratégies et d'élaborations socio-techniques : la construction du fait scientifique et l'administration de la preuve mobilisent un ensemble de pratiques qui dépassent largement le seul travail intellectuel et rationnel de production d'une empirie et d'une théorie (Callon, 1986 ; 1989). Notamment, la « traduction » des découvertes scientifiques est une composante essentielle de leur force d'imposition : c'est à travers ce processus de circulation des énoncés scientifiques, dans différents espaces sociaux et dans les dispositifs qui les jalonnent, qu'une représentation du monde peut être stabilisée et validée. Un travail de mobilisation, ainsi que l'élaboration de dispositifs d'intéressement et de points de passage entre ces différents espaces, sont donc nécessaires à l'utilité et à la force de conviction de l'énoncé scientifique.

⁹ Jean-Mathieu Méon (2002) a notamment analysé comment l'engagement du psychiatre Frederic Wertham en faveur d'une cause déployée en dehors de la communauté scientifique a pu constituer un élément de légitimation de pratiques psychiatriques débattues entre pairs, à un moment de l'histoire de la discipline où s'opposaient la légitimité des pratiques cliniciennes et celle de leur privatisation.

Par conséquent, l'expertise scientifique ne saurait être assimilée au discours vrai et an-historique de la « science », ce que suggère pourtant la proposition d'en faire un substitut à la délibération et à la décision politiques. Ce contresens ne nie pas seulement le travail social et politique dont le raisonnement scientifique aura dû s'extraire pour pouvoir produire des connaissances objectivées (Canguilhem, 1993) : il conduit à rendre suspecte toute possibilité d'information du politique par le savoir scientifique, tant que celui-ci n'aura pas donné la preuve de son irréfutabilité. En refusant de reconnaître que la controverse et l'incertitude sont constitutives, et du raisonnement, et de l'expertise scientifiques, le risque est alors de renvoyer le savoir qui peut informer le politique à l'état d'idéologie (Habermas, 1997).

Ce développement a tenté de montrer que l'expertise scientifique n'est pas irénique : elle se comprend comme la proposition d'un cadre normatif adapté aux paramètres d'une situation particulière. Les termes de l'expertise scientifique auront alors d'autant plus de chances d'être repris et traduits dans des pratiques qu'ils pourront correspondre aux cadres cognitifs des commanditaires : nous proposons à présent de questionner ce qui, de l'expertise, est rendu (in)utile et (in)visible dans l'espace public, en partant des représentations politiques et médiatiques de la « parole d'expert ».

Parole d'expert : l'invisibilité paradoxale du savoir

Nous avons vu que la construction de l'expertise scientifique participe à et de l'élaboration du politique. Instrument d'aide à la décision, le recours aux experts offre aussi un instrument de légitimation à l'action publique. Or ce mouvement de légitimation n'est pas neutre quant à l'activité d'expertise elle-même et partant, à la configuration des savoirs qui peuvent l'informer : en reprenant à leur compte les discours des experts, les acteurs ne légitiment pas seulement leurs propres discours, ils contribuent aussi à (in)valider des sources et des termes de l'expertise dans l'espace public. Quelles sont donc ces sources expertes légitimes et légitimantes, et quelles représentations du savoir mettent-elles en circulation ?

L'expert comme entrepreneur politique : un référentiel pour le débat public ?

Si la condition du succès de l'expertise repose sur la rencontre entre d'un côté, un besoin de rationalisation politique et de l'autre, un domaine d'activité et de production scientifiques, l'expert scientifique se trouve pris dans une double injonction : celle qui ressort de son activité quotidienne de problématisation et d'objectivation du réel ; et celle qui, en situation d'expertise, le somme de produire un schéma d'interprétation, d'apprécier les transformations souhaitables, et de fournir un certain nombre de recommandations au politique. Cette injonction à la performativité conduit à un renversement de la démarche scientifique en situation d'expertise.

- En premier lieu, les référents théoriques, primordiaux dans le cadre de l'élaboration scientifique des connaissances, sont écartés de la production d'expertise, d'autant que celle-ci doit convaincre un public (de décideurs ou de citoyens) inégalement informé des connaissances produites sur un domaine spécialisé, et dans tous les cas relativement peu familiers de la rhétorique scientifique.
- En outre, le temps long et incertain de la démarche scientifique s'oppose à la temporalité restreinte et balisée de la mission d'expertise. Ceci conduit à une sorte d'inversion du protocole d'administration de la preuve : là où la formulation des hypothèses précède, dans la démarche scientifique, la problématisation de l'objet et l'établissement d'une méthodologie, la situation d'expertise pose au contraire la délimitation de l'objet et les outils d'analyse empirique comme préalables à l'investigation et à la démarche de « connaissance ». La formulation d'une expertise s'effectue au sujet d'un problème public en quelque sorte « pré-agencé » par l'agenda politique : ainsi le rapport d'experts intervient-il le plus souvent en aval de l'identification et de la formulation d'un champ de politique publique.
- Enfin, la spécialisation accrue des savoirs scientifiques sollicités par le politique, soulignée plus haut, se trouve renforcée dans ces transactions. Un marché s'est en effet ouvert, d'où les experts comme les politiques retirent des intérêts et des profits partagés, et dans lequel les premiers se trouvent contraints de juguler une tension entre deux types de légitimité également nécessaires à la reconnaissance de leur travail : la légitimité scientifique, et l'utilité sociale et politique. « L'impact » de ces évolutions structurelles sur la configuration du champ universitaire a été souligné : derrière le syntagme d'« économie de la connaissance »¹⁰, se profile notamment la mise en concurrence des savoirs, selon le degré de perception de leur utilité à la « gestion » de la société, et leur capacité à être convertis en instruments techniques de « gouvernance » (Vilkas, 2009 ; This Saint-Jean, Saint-Jean, 2009).

En prenant acte de cette dimension technicienne, on peut alors redéfinir la réponse de l'expert au mandant comme la proposition d'un « référentiel » : il s'agit pour l'expert de construire une représentation de la réalité compréhensible et préhensible, c'est-à-dire convertible en schéma d'action. L'élaboration du référentiel correspond à un double processus : « une opération de *décodage du réel* grâce à l'invention d'opérateurs intellectuels qui permettent de diminuer l'opacité du monde [...] ; une opération de *recodage du réel* à travers la définition de modes opératoires susceptibles de définir un programme d'action politique » (Müller, 2003 : 43-44). C'est en référence à cette image cognitive, constituée des normes prescriptives de désignation d'objets problématiques, que pourront s'organiser les schèmes de perception du problème, la confrontation des arguments, et la définition de propositions d'action. Dans ce double processus, l'expert scientifique se meut en

¹⁰ Cette « notion » a été formalisée dans le projet d'Espace européen de la recherche, le Conseil de Lisbonne de mars 2000 fixant pour objectif à l'Union européenne de « devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde » dans un délai de dix ans.

« entrepreneur politique » (Padioleau, 1982) : il participe à l'édition du cadrage référentiel des problèmes en vue de leur Publicité (Habermas, 1990). Cette introduction vise logiquement à réduire la marge d'incertitude, nécessaire à la prise de décision politique : mais pour que celle-ci puisse apparaître comme le résultat d'une délibération, encore faut-il que l'expertise scientifique soit constitutive du débat démocratique, et non substitutive ou alternative à celui-ci.

Ainsi la confrontation des arguments, où se forme le point de vue scientifique et d'où provient le consensus politique, est-elle une condition essentielle à l'information du politique par l'expertise scientifique : autrement dit, il importe que le processus d'expertise lui-même, et non plus seulement le résultat, soit rendu public. La représentation qu'en donnent les médias est à cet égard fondamentale, si l'on veut bien les considérer comme une scène essentielle d'organisation et de publicisation du débat démocratique.

Une médiatisation de l'expertise à l'économie

En analysant les dispositifs de médiatisation des experts à la télévision, Yves Chevalier a bien montré que les procédures de légitimation des experts s'inscrivaient dans une logique marchande : la conquête du statut d'expert télévisuel conduit à la mise en concurrence des discours disponibles, « peu ou prou subsumés à un principe unique, celui de l'offre et de la demande ». Les dispositifs de mise en scène apparaissent comme autant de « stratégies qui ont pour fonction de simuler à l'écran une demande du public et de présenter l'émission qui va suivre comme l'offre censée y répondre » (Chevalier, 1999 : 59). Ces dispositifs sont aussi un moyen de présenter « comme experts » les discours sollicités par les journalistes, à l'appui de leur travail d'information : en presse écrite notamment, l'écriture de l'information se construit largement par le truchement de « paroles d'experts », citées, interviewées et intégrées dans le discours professionnel d'information journalistique (Tavernier, 2005 ; 2009). Les procédures journalistiques de recours à ces paroles autorisées peuvent ainsi être envisagées comme des rhétoriques professionnelles (Padioleau, 1976) : elles permettent aux journalistes d'appuyer le discours d'information sur des sources validant leur propre traitement des « faits » (rhétoriques d'objectivité, par l'attestation de la source), leur autonomie rédactionnelle (rhétoriques d'expertise critique, par la délégation de la production du jugement ou de l'opinion à un tiers), et *in fine*, leurs propres compétences professionnelles. Ainsi le recours aux experts fournit-il « la caution de la compétence à l'ensemble du discours médiatique à un moment où celui-ci est à la recherche d'une nouvelle légitimité » (Martin, 1991 : 17).

Mais pour que ce procès de légitimation « par procuration » puisse opérer, il convient que l'autorité¹¹ des experts ne soit pas discutable : la mise en scène de la qualité des experts, et tout particulièrement le titre au nom duquel leurs discours se posent, sont à cet égard déterminants. En situation d'expertise médiatique, le titre « d'où parle » l'expert fait en quelque sorte office de référentiel : ce label circonscrit le domaine de compétence de la source, en même temps qu'il cadre l'interprétation des faits commentés dans un registre de compétence spécifique. Analyser les paroles rapportées comme expertes comme étant porteuses de référentiels, c'est alors observer le consensus, provisoirement stabilisé, quant à une « définition globale de la situation : l'établissement de cette définition n'implique pas tant que l'on s'accorde sur le réel que sur la question de savoir qui est en droit de parler sur quoi » (Goffman, 1973 : 18-19). C'est aussi accéder à la manière dont une société se représente elle-même, à travers les savoirs qui sont mobilisés comme faisant autorité.

Les diagrammes ci-après reproduits proposent un palmarès des labels qui escortent les paroles rapportées comme expertes dans *Le Monde* et *Libération* : ces données proviennent de l'analyse longitudinale des rhétoriques de recours aux experts dans la presse quotidienne « de référence »¹², ici limitée à la comparaison des trois premiers mois de l'année 1999 par rapport à l'année 2008.

11 La notion d'autorité renvoie ici principalement au « pouvoir dire » (Foucault, 1971) : on peut analyser les contraintes imposées aux discours, qui les constituent en positions d'autorité ou de sujétion, « Non plus en élucidant l'enjeu de la fonction de communication à son niveau de plus grande généralité (production et validation des appuis cognitifs et normatifs de la socialisation). Mais en interrogeant la formalité de l'échange social, c'est-à-dire en examinant sa morphologie, en déchiffrant sa "technologie intellectuelle", en décomposant l'économie du pouvoir qui lui est sous-jacente, en identifiant les rapports qu'il organise implicitement » (Quéré, 1982 : 122-123).

12 Ce travail, entrepris en 1999 dans le cadre d'une thèse de sciences de l'information et de la communication (Tavernier, 2004), consiste notamment à indexer l'ensemble des paroles rapportées comme extérieures dans la presse (principalement *Le Monde*, *Libération*, *Le Figaro*). L'analyse porte en particulier sur les termes d'escorte et la manière dont elles sont labellisées pour devenir constitutives du discours d'information.

Le constat d'une banalisation croissante du recours aux experts scientifiques se vérifie : par-delà les éléments significatifs que nous avons retenus dans ces graphiques, on dénombre de janvier à mars 2008 et en moyenne, pour nos deux publications, une trentaine d'occurrences quotidiennes à des labels disciplinaires qualifiant les paroles sollicitées pour livrer leur diagnostic ou leur opinion sur le sujet qui les convoque¹³.

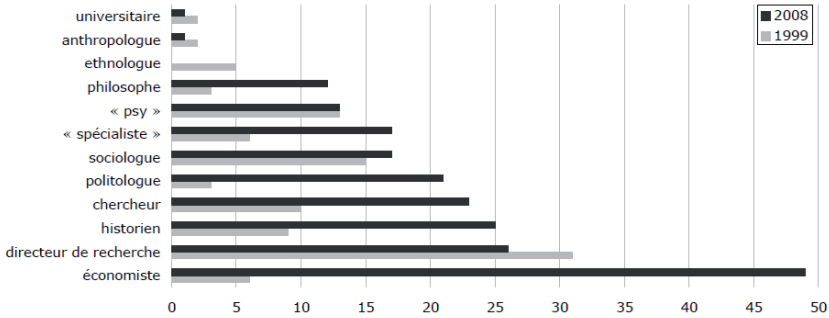


Diagramme 1. Labels intellectuels, dans *Le Monde* (interviews et tribunes). 1999-2008

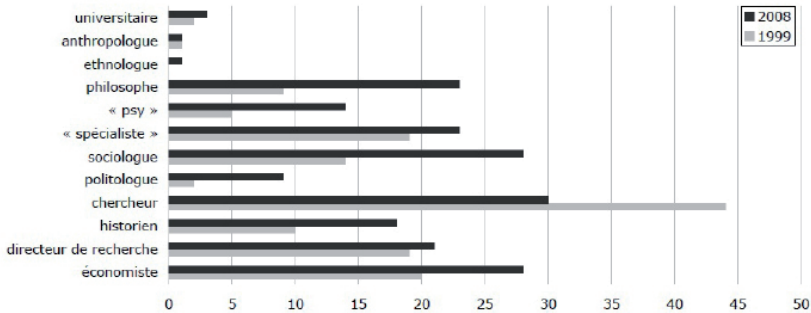


Diagramme 2. Labels intellectuels, dans *Libération* (interviews et tribunes). 1999-2008

13 Le détail de ces labels est présenté en annexe (Tableau 1) : un label est considéré comme « savant » lorsqu'il associe la parole rapportée sous son sceau à la possession d'un titre inaugurant un pouvoir-dire, au motif d'une position disciplinaire, académique, ou statutaire de « spécialiste ». Dans un souci de lisibilité et de comparaison entre les deux années, les diagrammes décomptent uniquement les paroles expertes rapportées dans le cadre d'interviews ou de tribunes libres. En revanche, les différents tableaux présentés en annexe prennent également en compte les paroles citées de manière directe, entre guillemets et/ou en italique, qui sont rapportées en 2008 dans l'écriture journalistique avec mention d'un tel label. Ils montrent alors clairement le volume considérable des « paroles d'experts » médiatisées, mais aussi leur diversité et la segmentation des savoirs sollicités. Ce mode de lecture du corpus permet de ne pas limiter le regard du chercheur aux formes les plus consacrées d'expression (tribunes d'opinion), ni aux positions de légitimité intellectuelles a priori consacrant (ainsi la mention d'une affiliation à l'ENA n'apparaît-elle qu'à deux reprises entre janvier et mars 2008 dans nos deux quotidiens). La figure de l'expert scientifique déborde donc largement celle de « l'intellectuel médiatique », trop souvent réduite à quelques personnalités exemplaires (Lensing-Hebben, 2008) mais finalement assez peu représentatives des phénomènes étudiés.

De cette économie des savoirs médiatisés, nous nous contenterons de signaler ici quelques traits significatifs.

- Il faut d'abord souligner que la spécialisation manifeste des diagnostics experts sollicités se trouve renforcée par leur cloisonnement : des sphères de compétence réservées se dessinent, qui montrent que des types de savoir sont spécifiquement et rituellement associés à des types d'événements. Ainsi les sociologues et les « psy »¹⁴ peuplent-ils les pages « Société » des quotidiens, tandis que les philosophes occupent quasi exclusivement l'espace autorisé des tribunes d'opinion.
- Plus finement, les labels disciplinaires se doublent généralement d'une localisation thématique (« *chercheur en biologie moléculaire* », « *sociologue du travail* »), parfois géographique (« *à l'Université du Massachusetts* ») et surtout, institutionnelle (« *au M.I.T.* » ou, significativement pour nos latitudes : « *au CNRS* »). Cette grammaire des positions d'autorité reflète en premier lieu les procédures, extrêmement cloisonnées, par lesquelles l'expert vient au carnet d'adresses des journalistes : questionnés en entretiens, ceux-ci confirment « [avoir] en tête certains noms », parmi lesquels « le spécialiste » intronisé comme « la référence » sur un sujet donné¹⁵. La montée en puissance du label de « spécialiste » en témoigne : dans nos diagrammes, il fait état de la mention de cette qualité à l'exclusion de toute appartenance disciplinaire précise. Ici, l'expertise apparaît cruellement comme un produit fini, livré sans aucune indication sur son mode de production. La démarche scientifique s'en trouve évidemment amputée mais avec elle, c'est aussi l'ensemble du processus d'expertise comme controverse qui est nié.
- À cet égard, il faut encore noter que la confrontation des arguments n'est pas de mise en presse écrite. Le recours aux experts répondant à la promotion d'un référentiel, la présentation simultanée d'argumentaires conflictuels est exclue ; les débats sont réservés au registre de l'opinion exprimée dans les rubriques éponymes, ce qui extériorise du discours d'information le débat scientifique, marginalisé au sens propre.
- Enfin, dans la vaste compétition disciplinaire que donne à voir la médiatisation de l'expertise, c'est l'économiste qui gagne¹⁶. Le trait le plus significatif de cette domination n'est pas tant la percée de ces experts en volume, immédiatement

14 Cette catégorie hybride regroupe des psychanalystes, psychologues, psychothérapeutes et psychiatres, dont la médiatisation « comme experts » ne fait pas apparaître de différence de traitement significative quant au registre de leurs interventions respectives et aux thèmes sur lesquels ils sont convoqués. Les représentants des disciplines concernées apprécieront...

15 Les termes reproduits entre guillemets sont ceux d'une journaliste de Libération, rencontrée en 2003. Le travail dont nous exploitons ici quelques données s'appuie en effet, parallèlement à l'analyse de corpus de presse, sur plusieurs vagues d'entretiens : ceux-ci permettent de saisir les pratiques journalistiques et les interactions entre journalistes et experts, dont le discours d'information est le produit (Tavernier, 2009).

16 L'augmentation du nombre d'historiens médiatisés peut être interprétée comme conjoncturelle : les trois premiers mois de l'année 2008 sont l'occasion de plusieurs tribunes et pétitions collectives, ce qui tend à biaiser la représentation en volume du nombre de ces spécialistes, plusieurs signatures d'historiens renvoyant en réalité à une même prise de parole.

perceptible à la lecture des graphiques, que leur dissémination. En 1999, les discours d'économistes étaient pour l'essentiel confinés dans les rubriques dédiées à ces matières (pages « *Économie* », « *Argent* », « *Entreprises* »). En 2008, on peine au contraire à situer le discours de ces experts dans une rubrique discriminante, ce qui témoigne de l'imposition de la compétence économique comme référentiel transversal et grille de lecture du réel.

De la compétence à la performance

On ne s'étonnera guère, dès lors, de la floraison des indicateurs statistiques et chiffrés que livrent les paroles d'experts, toutes disciplines confondues, aux journalistes qui les sollicitent. En 2003, un sociologue témoignait déjà au cours de notre entretien du « règne de l'idéologie de la science positive. [...] C'est une explication par le fait, qui apparaît beaucoup plus simple que les sciences humaines, qui elles apparaissent comme spéculation un peu non scientifique. C'est pas du terrain, c'est du chiffre qu'on nous demande »¹⁷. Loin d'être contesté sur les scènes de l'expertise médiatisée en 2008, ce règne s'est même trouvé favorisé par l'émergence d'une figure inédite en 1999 : l'« analyste »¹⁸. Du 1^{er} janvier au 31 mars 2008, il apparaît à 61 reprises dans *Libération* et surtout, 239 dans *Le Monde*. Ce label hybride s'avère, par recoupement patronymique, superposable aux « *économistes en chef* » et autre « *stratège* » en « *conseil financier* », travaillant pour le compte de cabinets d'études (Deloitte & Touche, Xerfi) et de placements (Aurel Leven, Natixis), d'établissements bancaires privés (BNP-Paribas, HSBC), de banques d'affaires (Goldman Sachs, Bank of America), mais aussi d'établissements publics ou conventionnés (Caisse des dépôts et consignations, Banque de France) ou encore, d'agences de notation (les désormais fameuses Standard & Poor's, Moody's, et Fitch Ratings).

Par-delà l'apparente diversité des institutions concernées, il faut donc surtout noter la grande perméabilité qu'autorise l'expertise de l'« analyste ». Sa compétence se déploie dans le registre managérial qu'accompagne un lexique *ad hoc*, peuplé de « *compétitivité* », « *rentabilité* », « *innovation* », « *valorisation d'actifs* », « *retour sur investissement* », « *indicateurs stratégiques* » – en somme : de « *performance* ». Cette langue naturelle fleurit dans les entreprises, mais aussi dans le secteur public et, notamment, dans le monde de la recherche : le contexte des réformes initiées au milieu des années 2000 a ainsi été analysé comme propice

17 Entretien réalisé à l'Université Paris Descartes avec un sociologue, directeur de recherches au CNRS, par ailleurs l'un des plus fréquemment sollicités parmi l'ensemble des représentants de sa discipline dans les pages du *Monde* et de *Libération* en 1999.

18 Qui n'apparaît pas sur les diagrammes ci-dessus car ce label escorte presque exclusivement des paroles citées, hors des interviews et tribunes d'opinion exclusivement comptabilisées dans ces graphiques. Le détail des « experts » concernés est présenté en annexe (Tableau 2).

au renforcement des spécialistes en « management de la recherche » (Michaud, 2005 ; Vilkas, 2009 ; Blay, 2009). « Le modèle économique est présent partout, il facilite la lecture des activités : le laboratoire est vu comme une entreprise et le chercheur, comme le dernier des capitalistes sauvages » (Callon, 2001 : 18). Or ce constat vaut également sur le marché de la valorisation médiatique des savoirs : au point que les rhétoriques journalistiques de recours aux paroles d'experts semblent en avoir admirablement intériorisé les critères d'excellence.

Nous avons opéré le relevé de l'ensemble des motifs escortant les porteurs de savoirs spécifiques qui sont cités, interviewés ou signalés comme auteurs d'une tribune d'opinion, toujours pour les trois premiers mois de l'année 2008 dans nos deux quotidiens. Les tableaux reproduits en annexe en fournissent une vue d'ensemble : ils témoignent de l'exacerbation des logiques de l'excellence scientifique telle que la mesurent aujourd'hui les agences d'évaluation de la recherche. « Pilotée » par ces organismes d'évaluation, l'activité scientifique doit donner le gage de sa performance, sur un marché de valeurs essentiellement quantitatives. À cette fin, une série d'outils ont été établis, qui permettent de situer l'activité scientifique aux différents niveaux où elle se pratique : l'individu, le laboratoire, la revue, l'université, le pays, « l'international ».

On peut aisément retrouver dans nos tableaux des labels médiatisés – c'est-à-dire des critères retenus pour légitimer les diagnostics convoqués – le palmarès de ces indicateurs. Ainsi normalisée, l'écriture journalistique par paroles d'experts interposées réduit le processus d'expertise à l'administration de « la preuve de la preuve », où le « label » d'expert rend digne de foi, et fait force de loi : « Je laisse le droit aux gens de se présenter comme ils veulent, “chercheur”, “sociologue”, “spécialiste”. Je leur demande de me donner [leur titre] », témoignait une journaliste rubricarde des pages « Société » de *Libération* interrogée en entretien sur ses pratiques de recours aux experts. Elle poursuivait : « Alors il y en a qui veulent à tout prix mettre “agrégé des facultés de je ne sais quoi”, “professeur agrégé”... Quelquefois, si ça va vite, je mets “universitaire”, “prof de droit”, même s'il n'est qu'assistant, parce que leur bâton, leur carotte peut m'énerver, donc je peux prendre quelquefois une espèce de liberté – mais jamais contre la volonté de la personne. [...] Mais c'est vrai que ceux qui ont plus facilement accès aux médias *deviennent* “prof”, ou “directeur d'études”, je ne sais pas comment on appelle ça. Quelquefois, quand c'est des propos un peu marginaux sur un truc un peu compliqué, ça fait “bien” entre guillemets de montrer que ce n'est pas monsieur Tartempion, qu'on n'est pas allé le chercher au bistrot d'en face, mais qu'il est “prof”. En France, c'est toujours un peu comme ça... »¹⁹.

19 Entretien réalisé en 2003 au siège du journal *Libération*. Le verbe *devenir* (« prof », ou « directeur d'études »), ici en italique, est souligné dans l'intonation de notre interlocutrice.

La situation d'expertise particulière qui se donne ici à lire, en reflétant les représentations professionnelles que les journalistes projettent dans leurs procédures de sollicitation de spécialistes-experts des « faits de société » qui peuplent les pages des quotidiens, montre aussi que la médiatisation de l'expertise vise à en reproduire les stigmates. « Ça peut être un juriste, un sociologue, un historien, peu importe »²⁰, du moment qu'il est reconnaissable « comme expert » et intronisable comme tel : « C'est un choix évident. [...] Chaque journaliste pense à quelqu'un, certains finissent par s'imposer comme une référence, ce qui explique que ce sont toujours les mêmes experts, finalement »²¹. L'utilisation routinisée, par les journalistes, de « l'expert » comme catégorie plastique et indifférenciée du « spécialiste », ne gomme pas seulement les conditions sociales d'inscription de l'expertise dans les champs scientifique, universitaire, juridique ou politique qui peuvent l'avoir constituée en amont ; elle conduit aussi à l'affadissement du terme même d'expertise, qui semble se suffire statutairement à lui-même et décourager définitivement toute controverse. Paradoxalement, la multiplication des scènes conflictuelles de « contre-expertise », caractéristiques de l'action publique contemporaine, échappe à la représentation médiatique : en la matière, la figure hybride de l'expert fournit d'elle-même la preuve matérielle de la validité de son diagnostic, reflétant comme en miroir son propre processus d'intronisation.

Dans cette écriture journalistique par truchement de diagnostics spécialistes intronisés comme experts, l'activité scientifique apparaît dès lors bien moins médiatisée pour elle-même, que pour la caution de légitimité qu'elle procure aux journalistes, sur foi de labels d'excellence convertis en preuves d'autorité. Notamment, la prime est donnée aux unités de recherche reconnues (telles que le CNRS²²), aux universités prestigieuses, internationales (notamment anglo-saxonnes) et nationales (le pôle de cinq universités labellisées « Sorbonne » fournissant à lui seul plus d'un quart de l'ensemble des 56 universités françaises médiatisées²³), mais aussi au « facteur d'impact » des publications²⁴. Cette dernière catégorie est intéressante : le classement des revues scientifiques mentionnées dans *Le Monde* et *Libération* indique clairement la domination des publications de sciences « dures », en particulier des sciences biologiques et médicales, par rapport à celles qui accueillent les recherches en sciences humaines et sociales, dont l'existence même est ainsi moins visible dans l'espace public. Une lecture spécifique des pages « Sciences » des deux quotidiens achève la démonstration. *Libération* consacre ainsi régulièrement une rubrique, joliment intitulée « *Que cherchez-*

²⁰ *Ibid.*

²¹ Entretien réalisé en 2003 au siège du journal *Le Monde* avec une journaliste du service « Politique ».

²² Tableau 4, présenté en annexe.

²³ Tableau 5.

²⁴ Tableau 6.

vous ? », aux portraits de chercheurs racontant leur « vie de laboratoire », pour reprendre l'expression de Bruno Latour et Steve Woolgar (1979) : en trois mois, seuls trois des treize scientifiques portraiturés sont issus des sciences humaines ou sociales²⁵. Quant aux articles recensés dans les pages « *Sciences* » du *Monde*, on peut y lire l'actualité de la recherche et de l'activité scientifiques : ces pages fournissent donc un aperçu de la recherche scientifique et de ses « découvertes », qui font pour elles-mêmes l'objet d'un traitement journalistique, à la différence du diagnostic expert sollicité à l'appui du traitement de l'actualité. Or on ne trouve en pages « *Sciences* » aucune des revues de sciences humaines décomptées : celles-ci sont disséminées dans le corpus, ce qui indique qu'elles sont moins valorisées d'une part, et plutôt convoquées d'autre part pour cautionner le discours journalistique sur les « faits ».

Entendue comme situation et institution sociales, l'expertise scientifique ne saurait être amputée des processus d'hybridation et d'instrumentation qui la rendent possible ; en tant que « technologie politique », et dispositif de légitimation, elle porte aussi toujours en son sein le projet d'une normalisation du réel, dont elle fournit une représentation spécifique, stratégique, et là encore, située. Si ces dimensions ne sont pas par elles-mêmes problématiques, à l'inverse des conjonctures qu'elles visent à configurer pour le travail d'information et de construction d'un référentiel offert à l'action politique, médiatique, mais aussi citoyenne, elles sont essentielles pour maintenir la distance susceptible de distinguer les usages des abus de savoirs experts. En situant l'expertise sur les scènes médiatiques où elle est représentée, on voit que cette frontière ne ressortit pas (seulement) de l'ordre de la rupture axiologique propre au domaine de la science : cette rupture peut également résulter de la perception de l'expertise, non plus comme un analogon de la vérité scientifique, mais comme construction de faits sociaux. L'attitude critique et la dispute « dérangeant » nécessairement, parce qu'elles débordent les attentes sociales et politiques de réassurance qui pèsent fortement, dans une « société du risque », sur la parole experte et, plus généralement, sur sa « science » – fût-elle sociale, ou politique. Or c'est précisément lorsqu'elle se refuse, et qu'on lui refuse, à/de se penser comme contingente et objet de controverses, que « la science » de l'expert a le plus à craindre de ceux qui lui veulent du bien, en l'érigeant en vérité an-historique, a-conflictuelle, et en la parant d'une autorité scientifique faite preuve.

²⁵ Tableau 7.

RÉFÉRENCES

- Beck, Ulrich, 2001. *La Société du risque*. Paris : Aubier.
- Boistard, Pierre, 2000 : 223-235. « Expertise scientifique et débat démocratique », in Michaud Yves (dir.), *Université de tous les savoirs. Qu'est-ce que la vie ?*, vol.1. Paris : Odile Jacob.
- Blay, Michel, 2009 : 15-25. « L'évaluation par indicateurs dans la vie scientifique : choix politique et fin de la connaissance », *Cités*, 37. Paris : Presses Universitaires de France.
- Blondiaux, Loïc, Marcou, Gérard, Rangeon, François, (dirs.), 1999. *La Démocratie locale. Représentation, participation et espace public*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Boltanski, Luc, Bourdieu, Pierre (1976), 2008. *La Production de l'idéologie dominante*. Paris : Liber Raisons d'Agir.
- Boudon, Raymond, 1977. *Effets pervers et Ordre social*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Bourdieu, Pierre, 1994. *Raisons Pratiques*. Paris : Seuil.
- Bourdieu, Pierre, 2002 : 9-10. « Science, politique et sciences sociales », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 141-142, mars 2002. Paris : Seuil.
- Buton, François, 2006 : 71-91. « De l'expertise scientifique à l'intelligence épidémiologique : l'activité de veille sanitaire », *Genèses*, 65, 2006/4.
- Callon, Michel, 1986 : 169-208. « Éléments pour une sociologie de la traduction : la domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique*, 36.
- Callon, Michel, 1989. *La Science et ses réseaux. Genèse et circulation des faits scientifiques*. Paris : La Découverte.
- Callon, Michel, Rip, Alain, 1992 : 140-156. « Humains, non-humains, morale d'une coexistence », in Kalaroa Bernard, Theys Jacques (dir.), *La Terre outragée. Les experts sont formels !* Paris : Autrement.
- Callon, Michel, 2001. « Chercheurs et gestionnaires de la recherche publique, même combat ? », *Actes du colloque ASPERT*, Paris, 2-3 octobre 2001. Cité par Vilkas Catherine, 2009 : 61-79. « Des pairs aux experts. L'émergence d'un nouveau management de la recherche scientifique ? », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol.CXXVI : 70.
- Callon, Michel, Lascoumes, Pierre, Barthe, Yannick, 2001. *Agir dans un Monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Paris : Seuil.
- Canguilhem, Georges, 1993. *Idéologie et Rationalité dans l'histoire des sciences de la vie, Nouvelles études d'histoire et de philosophie des sciences*. Paris : Librairie philosophique J. Vrin.
- Castel, Robert, 1991 : 177-188. « Savoirs d'expertise et production de normes », in Chazel François, Comaille Jacques (dirs.), *Normes juridiques et régulation sociales*. Paris : LGDJ.
- Chambat, Pierre, 1995 : 65-98. « Espace public, espace privé : le rôle de la médiation technique », in Pailliant Isabelle (dir.), *L'Espace public et l'emprise de la communication*. Grenoble : Ellug.
- Champagne, Patrick, 1990. *Faire l'Opinion. Le nouveau jeu politique*. Paris : Minuit.
- Chateauraynaud, Francis, Torny, Didier, 1999. *Les sombres Précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*. Paris : Éditions de l'EHESS.
- Chevalier, Yves, 1999. « L'Expert » à la télévision. *Traditions électorales et légitimité médiatique*. Paris : Éditions du CNRS coll. « Communication ».
- Conan, Michel, 1998. *L'Évaluation constructive. Théorie, principes et éléments de méthode*. Paris : Éditions de l'Aube.
- Defaud, Nicolas, 2002 : 40-50. « Le cas de la Fondation Saint-Simon (1982-1999), une approche comparée », *Histoire et Sociétés*, 4, 4^e trimestre 2002.
- Delmas, Corinne, 2006. *Instituer des savoirs d'État. L'Académie des sciences morales et politiques au XIX^e siècle*. Paris : Seuil.
- Desrosières, Alain, 1992. *La Politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*. Paris : La Découverte.

VOUS POUVEZ RÉPÉTER LA RÉPONSE ?
L'EXPERTISE SCIENTIFIQUE AU RISQUE DE LA CERTITUDE

- Dulong, Delphine, 1996 : 109-130. « Quand l'économie devient politique. La conversion de la compétence technique en compétence politique sous la V^e République », *Politix*, 35, 4^e trimestre 1996.
- Dumoulin, Laurence (et al.), 2006. *Le recours aux Experts. Raisons et usages politiques*. Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.
- Foucault, Michel, 1971. *L'Ordre du discours* (Leçon inaugurale au Collège de France prononcée le 2 décembre 1970). Paris : Gallimard.
- Foucault, Michel (1978), 1994 : 719-723. « Sécurité, territoire et population », *Dits et Écrits*, vol. 3. Paris : Gallimard.
- Gallet, Gérard, 2002 : 109-128. « L'expertise, outil de l'activisme environnemental chez GreenPeace France », in Hamman Philippe, Méon Jean-Matthieu, Verrier Benoît (dirs.), *Discours savants, Discours militants : mélange des genres*. Paris : L'Harmattan coll. « Logiques politiques ».
- Gaxie, Daniel, 1980 : 5-45. « Les logiques du recrutement politique », *Revue française de science politique*, 30 (1).
- Giddens, Anthony, 1987. *La Constitution de la société*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Goffman, Erving, 1973. *La Mise en scène de la vie quotidienne*. 1-La présentation de soi. Paris : Minuit.
- Guy, Daniel, Bedin, Véronique, 2002 : 37-46. « Du rapport d'étude à la décision. La problématique du texte «formateur» », *Questions de Communication*, 2. Nancy : Presses Universitaires de Nancy.
- Habermas, Jürgen (1962), 1990. *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*. Paris : Critique de la politique Payot.
- Habermas, Jürgen (1968), 1997. *La Technique et la science comme « idéologie »*. Paris : Gallimard.
- Ihl, Olivier, Kaluszynski, Martine, Pollet, Gilles (éds.), 2003. *Les Sciences du gouvernement*. Paris : Economica.
- Lascoumes, Pierre, 1995. *L'Eco-pouvoir. Environnement et politiques*. Paris : La Découverte.
- Lascoumes, Pierre, 2004. « La Gouvernamentalité : de la critique de l'État aux technologies du pouvoir », *Le Portique*, 13-14. Disponible sur : <http://leportique.revues.org/index625.html>
- Lascoumes, Pierre, Le Galès, Patrick, 2005 : 11-44. « L'action publique saisie par ses instruments », in Lascoumes, Pierre, Le Galès, Patrick (dir.), *Gouverner par les Instruments*. Paris : Presses de Sciences Po.
- Latour, Bruno, 1989. *La Science en action*. Paris : La Découverte.
- Latour, Bruno, 1999. *Politiques de la Nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*. Paris : La Découverte.
- Latour, Bruno, Woolgar, Steve (1979), 1988. *La Vie de laboratoire. La production des faits scientifiques*. Paris : La Découverte.
- Laügt, Olivier, 2000. *Discours d'Experts et démocratie*. Paris : L'Harmattan.
- Martin, Marc (dir.), 1991. *Histoire et Médias. Journalisme et journalistes français, 1950-1992*. Paris : Albin Michel coll. « Bibliothèque des Idées ».
- Mény, Yves, Thoenig, Jean-Claude, 1989. *Politiques publiques*. Paris : Presses Universitaires de France coll. « Thémis ».
- Méon, Jean-Matthieu, 2002 : 225-250. « Logiques et coûts d'un investissement militant. La croisade de Frederic Wertham contre les Comic Books : la mise en scène d'une psychiatrie sociale et engagée », in Hamman Philippe, Méon Jean-Matthieu, Verrier Benoît (dirs.), *Discours savants, Discours militants : mélange des genres*. Paris : L'Harmattan coll. « Logiques politiques ».
- Memmi, Dominique, 1996. *Les Gardiens du corps. Dix ans de magistère bioéthique*. Paris : Éditions de l'EHESS.
- Memmi, Dominique, 1989 : 82-103. « Savants et maîtres à penser. La fabrication d'une morale de la procréation artificielle », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 76-77. Paris : Seuil.
- Michaud, Yves, 2005. « Valeurs, normes et évaluations », *EspacesTemps Les Cahiers*, 89-90. Paris : Actuel. Disponible sur : <http://espaces-temps.net/document1630.html>
- Müller, Pierre, 2003. *Les Politiques publiques*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Padioleau, Jean-Gustave, 1982. *L'État au concret*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Padioleau, Jean-Gustave, 1976 : 256-282. « « Systèmes d'interactions et rhétoriques jour-

nalistiques », *Sociologie du travail*, 3, vol. XVIII, août-septembre 1976. Paris : Seuil.

Pierru, Frédéric, 2005. *Genèse et usages d'un problème public : la « crise du système de santé » français, 1980-2004*. Thèse de Doctorat de science politique, Université de Picardie.

Quéré, Louis, 1982. *Des Miroirs équivoques. Aux origines de la communication moderne*. Paris : Aubier Montaigne.

Roqueplo, Philippe, 1997. *Entre Savoir et décision, l'expertise scientifique*. Paris : Sciences en question - INRA.

Rosental, Paul-André, 2003. *L'Intelligence démographique. Sciences et politiques des populations en France, 1930-1960*. Paris : Odile Jacob coll. « Histoire ».

Schütz, Alfred, 1987. *Le Chercheur et le quotidien*. Paris : Méridiens-Klincksieck.

Setbon, Michel, 1993. *Pouvoir contre Sida*. Paris : Seuil.

Stone, Diane, Denham, Andrew, 2004. *Think Tanks Traditions : Policy research and The Politics of Ideas*. Manchester : Manchester University Press.

Tavernier, Aurélie, 2004. *Paroles d'experts : rhétoriques journalistiques de recours aux paroles extérieures dans Le Monde, Libération, Le Figaro. Journaliste et sociologue, la construction d'un référentiel*. Thèse de doctorat de Sciences de l'Information et de la Communication. Lille : Université Charles-de-Gaulle - Lille 3.

Tavernier, Aurélie, 2005 : 159-176. « Mais d'où ils parlent ? L'enjeu du titre à parler dans la presse écrite comme lien entre le social et le discursif », *Études de Communication. Langages, information, médiations*, 27, 1^{er} semestre 2005. Lille, Université Charles-de-Gaulle - Lille 3 : CEGES.

Tavernier, Aurélie, 2009 : 71-96. « Rhétoriques journalistiques de médiatisation du sociologue. La co-construction de l'expertise », *Questions de Communication*, 16. Nancy : Presses Universitaires de Nancy.

This Saint-Jean, Isabelle, Saint-Jean, Michel, 2009 : 169-182. « Réforme ou assassinat de la recherche et de l'enseignement supérieur ? », in Gori Roland, Cassin Barbara, Laval Christian (dir.), *L'Appel des appels. Pour une insurrection des consciences*. Paris : Mille et Une Nuits (Essai).

Trépos, Jean-Yves, 1996. *La Sociologie de l'expertise*. Paris : Presses Universitaires de

France.

Trépos, Jean-Yves, 2002 : 7-18. « L'expertise comme équipement politique de la société civile », *Questions de Communication*, 2. Nancy : Presses Universitaires de Nancy.

Trépos, Jean-Yves, 2004. « L'équipement politique des passions ». *Le Portique*, 13-14. Disponible sur : <http://leportique.revues.org/index954.html>

Verrier, Benoît, 2002 : 83-107. « Expert, idéologue, militant : la production d'une ressource socialiste (1964-1969) », in Hamman Philippe, Méon Jean-Matthieu, Verrier Benoît (dirs.), *Discours savants, Discours militants : mélange des genres*. Paris : L'Harmattan coll. « Logiques politiques ».

Vilkas, Catherine, 2009 : 61-79. « Des pairs aux experts. L'émergence d'un nouveau management de la recherche scientifique ? », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol.CXXVI, janvier-juin 2009.

Weber, Max, 1959. *Le Savant et le politique*. Paris : Plon.

Weber, Max, 1971. *Économie et Société*. Paris : Plon.

ANNEXES

Tableau 1 – « Top Ten » des labels disciplinaires du « pouvoir dire » dans *Le Monde* et *Libération* 1^{er} janvier – 31 mars 2008 [Citations, interviews, tribunes libres]

<p>Économiste, chercheur, PR* & MCF** d'économie (291) ; Prix Nobel d'économie (8) ; Médaille Field en économie (1) ;</p> <p>Sociologue, PR & MCF de sociologie (171) ; sociolinguiste (1) ; psychosociologue (2) ;</p> <p>Historien, PR & MCF d'histoire (143), historien d'art (7), préhistorien (2), médiéviste (2), dix-neuviémiste (1), helléniste (1), archiviste (1), historien des sciences (1) ;</p> <p>Philosophe, PR & MCF de philosophie (89), philosophe des sciences (1), du droit (1), du langage (1) ;</p> <p>Politologue, PR & MCF de science politique (81) ;</p> <p>Psychologue, psychiatre, psychanalyste, PR & MCF de psychologie (69); neuropsychiatre (4) ;</p> <p>PR & MCF de droit (55) ; constitutionnaliste (2)</p> <p>PR de médecine (46), de santé publique (5), d'endocrinologie (3) ; épidémiologiste (15), infectiologue (2), allergologue (1), toxicologue (2) ; PR de neurosciences (4), de neurologie (4) ; neuropédiatre (1) ; endocrinologue (3), hématologue (2), gérontologue (2), physiologiste (2), anatomopathologiste (1) ;</p> <p>Physicien (23), astrophysicien (5), géophysicien (4), biophysicien (2), tectonophysicien (1) ;</p> <p>Généticien (21), PR de génétique moléculaire (2) ; Biologiste (19), microbiologiste (3), neurobiologiste (3)</p>
<p>*PR : Professeur **MCF : Maître de conférences</p> <p>En cas de multi-labellisation, la discipline prime sur les autres affiliations (Ex : un « <i>Directeur de recherche à l'EHESS en sociologie et professeur à l'Université Paris-V</i> » est ici compté en « <i>Sociologie</i> » et non « <i>Directeur de recherche</i> »), l'objectif de ce tableau étant de faire apparaître quelles sont les disciplines universitaires les plus visibles. En revanche, lorsque deux disciplines sont mentionnées pour un même locuteur (Ex : « <i>Sociologue et historien</i> »), chacune d'elle est décomptée.</p>

Tableau 2 – L'« Analyste » [et assimilés*] dans *Le Monde* et *Libération*, 1^{er} janvier – 31 mars 2008 [Citations, interviews, tribunes libres]

<p>Profession(s) « Analyste »*: « <i>Économiste en chef / Chef économiste</i> » (126) ; « <i>Analyste financier / audit</i> » (120) ; « <i>Stratège / expert financier</i> » (52) ; « <i>Trader</i> »(2).</p>
<p>Affiliations associées (par ordre alphabétique) :</p> <p><i>Agence française de développement, AG Edwards, Aurel Leven, Banque de France, Banque Mondiale, Bank of America, Barclays, Bear Sterns, Bell Potter Securities, Benchmark Group, BNP-Paribas, Bureau d'informations et de prévisions économiques (BIPE), Caisse des dépôts et consignations, Cercle des économistes, Cercle des fiscalistes, Chollet-Dupont, CIBC, Citigroup, CM-CIC Securities, Commerzbank, Crédit Agricole, Crédit Suisse, Coface, Data Securities, DBS Vickers HongKong LTD, Demos, Deutsche Bank, Deutsche Kredit Bank (DKB), E-Marketer, Esperito Santo Bank, Fairsearch, Fédération des sociétés cotées en bourse, Fidelity, Fitch, Fonds Oppenheimer, Gide, Ixis, Loyrette et Nouel, GFK, Global Equities, Goldman Sachs, Greenwich Consulting, Groupama, HSBC, ING, Jeffries&Co, Kepler Equities, La City, Lehman Brothers, Lombard Odier, Louvre Gestion, Macromarkets LLC, Man Investments, Meeschaert Oli, McKinsey, Mercer Human Resource Consulting, Mercier, Merrill Lynch, Moody's, Morgan Stanley, National Bureau of Economic Research (NBER), Natixis, New America Foundation, Nielsen, Oddo, Ofi AM, Ovum, Raymond James, Renaissance & Capital, Reverdy, Rothschild, Royal Bank of Scotland, Schroders Gestion, Securisk Partners, Société Générale, Sotheby's, Sucden Courtage, Standard and Chatered Bank – Shanghai, Standard's & Poor, Testepourvous.com, UBS, Vigeo, Worldatwork, Xerfi, Yankee Group.</i></p> <p>* <u>Assimilation au label d'analyste</u>: opérée par recoupement patronymique des « experts » ainsi désignés.</p>

Tableau 3 – « Top 3 » des labels les plus médiatisés dans *Le Monde* et *Libération*, 1^{er} janvier – 31 mars 2008 [Citations, interviews, tribunes libres]

Catégories	« Médaille d'or »	« Médaille d'argent »	« Médaille de bronze »
Palmarès des labels disciplinaires	Économiste	Sociologue	Historien
Palmarès des centres et instituts de recherche	CNRS	EHESS	INSERM
Palmarès des universités	Sciences Po Paris	Paris-I-Panthéon-Sorbonne	Paris-Dauphine
Palmarès des universités étrangères	MIT (USA)	Harvard (USA)	Columbia (USA)
Palmarès des revues scientifiques	<i>Science</i> (USA)	<i>Nature</i> (USA)	<i>Bulletin épidémiologique</i>

Tableau 4- « Top ten » topographie académique de l'expertise dans *Le Monde* et *Libération*
1^{er} janvier – 31 mars 2008 (Citations, interviews, tribunes libres)

<p style="text-align: center;"><i>Laboratoires, Centre de recherche, Instituts de recherche *</i></p> <p style="text-align: center;"><i>(Les acronymes & sigles sont déclinés ci-après)</i></p>	<p>CNRS ** (141)</p> <ul style="list-style-type: none"> - CNRS seul, sans mention d'un laboratoire / centre de recherche, ou d'une université (86/141) - CNRS associé à un laboratoire / centre de recherche, ou accompagné de la mention d'une université (55/141) <p>EHESS (32) ; INSERM (19) ; INSEE (18) ; CERI (15) ; INRA (16) ; INED (15) ; Institut Pasteur (13) ; CEVIPOF (11) ; INCA (10)</p>
<p>*Ces labels apparaissent toujours dans notre corpus en escorte d'une discipline (Ex : « <i>Historien à l'EHESS</i> ») ou d'une profession (Ex : « <i>Chercheur à l'INRA</i> »).</p> <p>En cas de multi-labellisation, lorsque plusieurs affiliations sont mentionnées, chacune d'elle est décomptée (Ex : un « <i>Chercheur à l'INSERM et à l'INRA</i> » est ici compté en « <i>INSERM</i> » et « <i>INRA</i> » ; un « <i>Directeur de recherche à l'EHESS et professeur de sociologie à l'Université Paris-V</i> » est ici compté en « <i>EHESS</i> », en « <i>PR de sociologie</i> » dans le tableau 1, et dans le tableau 5 présenté ci-après, en « <i>Université Paris-V</i> »).</p> <p>**<u>D'après les labels convoqués</u>: un laboratoire peut être objectivement affilié au CNRS mais n'est pas décompté comme tel si le label « <i>CNRS</i> » ne lui est pas explicitement associé dans le corpus. En revanche, lorsque deux affiliations sont mentionnées (Ex : « <i>CERI-CNRS</i> »), nous avons opté pour un double décompte, là encore inductif, sans chercher à « corriger » la labellisation opérée dans le corpus par une distinction <i>a posteriori</i> entre les laboratoires objectivement associés au CNRS, et les doubles affiliations sans lien institutionnel avec le CNRS.</p>	

Tableau 5 – « Top Ten » Topographie universitaire de l'expertise dans *Le Monde* et *Libération*, 1^{er} janvier – 31 mars 2008 (Citations, interviews, tribunes libres)

<p><i>Universités françaises Sorbonne : 28%</i></p>	<p>Paris-Sorbonne : 69 Paris-I-Panthéon Sorbonne (37) ; Paris-II-Panthéon Assas (11) ; Paris-V (8) ; Paris-III-Sorbonne Nouvelle (7) ; Paris-IV-Sorbonne (3) ; « La Sorbonne » sans précision (3)</p> <p>Paris hors Sorbonne : 81 Paris-Dauphine (23) ; Paris-X-Nanterre (17) ; Paris-VIII (14) ; Paris VII (9) ; Paris-XII (5) ; Université de Versailles-Saint-Quentin (5) ; Paris-VI (2) ; Paris-XIII (3) ; IUT Cergy-Pontoise (2)</p>	<p>France hors Paris : 98 Lyon-II (6), Lyon-I (4), Lyon-III (1) ; Grenoble-II (5), Grenoble-I (4), Grenoble-III (1) ; Lille-III (5), Lille-II (2), Lille-I (2) ; Bordeaux-II (4),</p>
<p><i>Autres écoles / établissements supérieurs (France) Sciences Po Paris : 26%</i></p>	<p>Sciences Po Paris (43) ; ENS-Paris (22) ; École d'économie de Paris (18) ; Collège de France (11) ; Polytechnique (11) ; EDHEC (6) ; ESCP-EAP (6) ; HEC-Paris (5) ; École des Mines de Paris (3) ; IEP de Grenoble (3)</p>	
<p><i>Universités et établissements situés à l'étranger Anglo-saxons : 60%</i></p>	<p>États-Unis : MIT (11) ; Havard (9) ; Université de Columbia – New York (8) ; Princeton (6) ; Université de Stanford – Californie (6) ; New York University (6) ; Yale (4) ; McGill – Montréal (4) ; Université de Chicago (4) ; Berkeley College (3) ; Wharton School – Californie (3)</p> <p>Europe : London School of Economics (7), Université d'Oxford (3) ; de Belgrade (3) ; Université Libre de Berlin (3) ; Université de Cambridge – UK (2) ; de Leicester (2) ; du Pays de Galles (2) ; Université Libre – Bruxelles (2) ; Université catholique de Louvain (2) ; Université de Gand (2)</p> <p>Proche et Moyen-Orient : Université Bar-Ilan – Tel Aviv (5) ; Université arabe de Jérusalem (1) ; d'Haïfa (1) ; Université Saint-Joseph – Beyrouth (1) ; Université Qaid-I-Assam – Pakistan (1) ; Université de Lahore (1) ; Faculté d'économie de l'Université du Caire (1)</p> <p>Extrême-Orient : Temple University – Tokyo (2) ; Université de Kyoto (2) ; de Pékin (1) ; École Normale de Pékin (1) ; Université de Canton (1) ; de Nanyang – Singapour (1) ; Université baptiste de Hong-Kong (1) ; Université de Pattani – Thaïlande (1) ; HEC Eurasia Institute (1)</p> <p>Russie : Université de Moscou (1) ; University Centre in Svalbard (1) ; Université russe et islamique de Kazan (1) ; Université de Tbilissi (1)</p> <p>Océanie : Université nationale d'Australie (2) ; Université de Sydney (2) ; de Tasmanie (2) ; de Canberra (1).</p>	

Tableau 6 – « Impact factor » : Revue académiques* dans *Le Monde* et *Libération*, 1^{er} janvier – 31 mars 2008 [Citations, interviews, tribunes libres]

<p>Science (11) ; Nature (6) ; Bulletin épidémiologique (6) ; Esprit (5) ; The Lancet (4) ; MédiuM (4) ; Travail, Genre et Sociétés (4) ; Cells (3) ; Économie et statistique (3) ; Études (3) ; Horizons stratégiques (3) ; Scientific Monthly (2) ; BMC Biology (2) ; Physical Review (2) ; Earth and Planetary Science Letters (2) ; Geophysical Research (2) ; La Recherche (2) ; Le Débat (2) ; Cités – Philosophie, politique, histoire (2) ; Les Temps modernes (2) ; Scientist (1) ; Proceedings – Revue de la National Academy of Sciences (1) ; British Medical Journal (2) ; New England Journal of Medicine (1) ; Revue médicale Suisse (1) ; The British Antarctic Survey Review (1) ; Earth (1) ; Human Genetics (1) ; Plos Medicine (1) ; American Journal of Respiratory (1) ; Virginia Law Review (1) ; New Left Review (1) ; Revue de Géoéconomie (1) ; Russie dans la politique globale (1) ; La Revue économique (1) ; Pétrole et gaz arabe (1) ; Cahiers de l’Orient (1) ; Commentaire (1) ; Histoire du XX^e siècle (1) ; Revue Descartes (1) ; Revue de Sèvres (1) ; Actuel Marx (1) ; Bulletin de la société préhistorique française (1) ; Revue de droit constitutionnel (1) ; Populations et sociétés (1) ; Revue Blanche (1) ; Revue internationale des livres et des idées (1) ; Cadrages (1) ; Génériques (1) ; Études foncières (1) ; Revue de journalisme de l’Université de Columbia (1) ; Revue de l’Université de Cambridge (1) ; Revue de l’Université d’Utah (1) ; Revue de l’Université de Genève (1) ; « Une revue d’océanographie australienne » (1).</p> <p>*Mentionnées comme académiques / scientifiques / universitaires dans le corpus.</p>

Tableau 7 – Chercheurs « performants » dans *Le Monde* et *Libération*, 1^{er} janvier – 31 mars 2008 [Citations, interviews, tribunes libres]

Distinctions médiatisées <i>Le Monde</i> et <i>Libération</i> , 1 ^{er} janvier – 31 mars 2008	Portraits de chercheurs : « Que cherchez-vous ? » <i>Libération</i> , 1 ^{er} janvier – 31 mars 2008
<p>Prix Nobel : économie (8), littérature (4), chimie (3), physique (2) Médaille d’or du CNRS : Médaille Field, économie (1) Prix CNRS : Prix Turing, informaticien (1) Prix de l’innovation: mathématicien (1) Professeur émérite: 12 (d’histoire, de sciences de l’éducation, de philosophie, de médecine, de gestion, de psychologie ; à Paris-I, à Paris-II, à l’ENS, à l’INALCO, de l’Université de Pittsburgh, du Lawrence Livermore National Labortory).</p>	<p>Physicien, CNRS (08.01) ; Physicien, Grand accélérateur de particules (15.01) ; Biologiste, Institut Pasteur, INSERM, INRA (22.01) ; Chercheuse, archéozoologie, CNRS (29.01) ; Médecin, chercheur INSERM (05.02) ; Médecin épidémiologiste (12.02) ; Généticienne, Institut Pasteur ; Neuropsychiatre, titulaire de la Chaire Neurocognition, Université Montréal (19.02) ; Informaticien, prix Turing, CNRS (26.02) ; Linguiste, lexicographe, Polytechnique (04.03) ; Océanographe physicienne, CNRS, IFREMER (11.03) ; Chercheur en économie, Institut d’économie publique (18.03) ; Sociologue, INRA (25.03).</p>

Acronymes et sigles

CERI : Centre d'études et de recherches internationales ; CEVIPOF : Centre de recherches politiques de Sciences Po ; CNRS : Centre national de la recherche scientifique ; EDHEC : École des hautes études commerciales ; EHESS : École des hautes études en sciences sociales ; ENS : École normale supérieure ; ESC : École supérieure de commerce ; ESCP-EAP : École supérieure de commerce de Paris – European School of Management ; ESSEC : École supérieure des sciences économiques et commerciales ; IEP : Institut d'études politiques ; IFREMER : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer ; INCA : Institut national du cancer ; INED : Institut national des études démographiques ; INRA : Institut national de recherche agronomique ; INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques ; INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale ; IUT : Institut universitaire de technologie ; MIT : Massachusetts Institute of Technology (Cambridge, USA).